

## **La pénitence (I)**

### **1. LA LUTTE CONTRE LE PÉCHÉ APRÈS LE BAPTÊME**

#### **1.1. Nécessité de la conversion**

Bien que par le baptême tout péché soit effacé, qui fait de nous des fils de Dieu, et dispose la personne à recevoir le cadeau divin de la gloire du Ciel, cependant dans cette vie nous restons exposés à tomber dans le péché ; nul n'est exempt de devoir lutter contre lui et les chutes sont fréquentes. Jésus nous a enseigné à réciter le Notre Père : « Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés », et cela non pas de temps en temps, mais tous les jours, très souvent. L'apôtre Saint Jean dit aussi « Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous » (1 Jn 1, 8). Et aux chrétiens de la première heure à Corinthe, saint Paul adressait cette exhortation : « Nous vous en conjurons pour le Christ, réconciliez-vous avec Dieu! »(2 Co 5,20).

Ainsi donc, l'appel de Jésus à la conversion : « Le temps est accompli, et le royaume de Dieu est proche; repentez-vous et croyez à l'évangile. » (Mc 1, 15), ne s'adresse pas seulement à ceux qui ne le connaissent pas encore, mais à les fidèles chrétiens qui doivent aussi se convertir et raviver leur foi. « Cette *seconde conversion* est une tâche ininterrompue pour toute l'Église » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1428).

#### **1.2. La pénitence intérieure**

La conversion commence à l'intérieur de nous : celle qui se limite à des apparences extérieures n'est pas une véritable conversion. Personne ne peut s'opposer au péché, en tant qu'offense faite à Dieu, sinon par un acte véritablement bon, un acte vertueux, par lequel il se repent de ce qui a contrarié la volonté de Dieu et cherche activement à éliminer ce dérèglement avec toutes ses conséquences. En cela consiste la vertu de la pénitence.

« La pénitence intérieure est une réorientation radicale de toute la vie, un retour, une conversion vers Dieu de tout notre cœur, une cessation du péché, une aversion du mal, avec une répugnance envers les mauvaises actions que nous avons commises. En même temps, elle comporte le désir et la résolution de changer de vie avec l'espérance de la miséricorde divine et la confiance en l'aide de sa grâce » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1431)

La pénitence n'est pas œuvre exclusivement humaine, un réajustement intérieur fruit d'une forte maîtrise de soi-même, qui met en jeu tous les ressorts de la connaissance de soi et une série de décisions énergiques. « La conversion est d'abord une œuvre de la grâce de Dieu qui fait revenir nos cœurs à lui : " Convertis-nous, Seigneur, et nous serons convertis " (Lm 5, 21). Dieu nous donne la force de commencer à nouveau » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1432).

#### **1.3. Les diverses formes de pénitence dans la vie chrétienne**

La conversion naît du cœur, mais elle ne reste pas enfermée à l'intérieur de l'homme, pour fructifier en œuvres extérieures, mettant en jeu la personne tout entière, corps et âmes. Parmi ces œuvres se détache en premier lieu, celles qui sont incluses dans la célébration de l'Eucharistie et celles du sacrement de la Pénitence, que Jésus-Christ a institué pour que nous sortions victorieux de la lutte contre le péché.

En outre le chrétien dispose de bien d'autres moyens de mettre en pratique son désir de conversion. « L'Écriture et les Pères insistent surtout sur trois formes : *le jeûne, la prière, l'aumône* (cf. Tb 12, 8 ; Mt 6, 1-18), qui expriment la conversion par rapport à soi-même, par rapport à Dieu et par rapport aux autres » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1434). À ces trois moyens se réduisent d'une manière ou d'une autre, toutes les œuvres qui nous permettent de redresser le désordre du péché

Par le jeûne on entend non seulement la modération par le renoncement à ce qui plaît en matière de nourriture, mais aussi tout ce qui suppose d'exiger du corps et de ne pas le lui donner toute

satisfaction afin de se dédier à ce que Dieu nous demande pour le bien d'autrui et pour le nôtre propre. Par la prière nous pouvons entendre toute application de nos facultés spirituelles - intelligence, volonté, mémoire - pour nous unir à Dieu notre père dans une conversation familière et intime. Par la relation aux autres, l'aumône ne consiste pas seulement donner de l'argent ou d'autres biens matériels à ceux qui en ont besoin, mais aussi à pratiquer d'autres types de dons : partager son temps personnel, prendre soin des malades, pardonner à ceux qui nous ont offensés, corriger celui qui a besoin de rectifier, consoler celui qui souffre et bien d'autres manifestations de don de soi aux autres.

L'Église nous encourage aux œuvres de pénitence spécialement à certaines périodes, qui nous sont utiles en outre pour être plus solidaires de nos frères dans la foi. « *Les temps et les jours de pénitence* au cours de l'année liturgique (le temps du carême, chaque vendredi en mémoire de la mort du Seigneur) sont des moments forts de la pratique pénitentielle de l'Église » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1438).

## 2. LE SACREMENT DE LA PÉNITENCE ET DE LA RÉCONCILIATION

### 2.1. Le Christ a institué ce sacrement

« Le Christ a institué le sacrement de Pénitence pour tous les membres pécheurs de son Église, avant tout pour ceux qui, après le baptême, sont tombés dans le péché grave et qui ont ainsi perdu la grâce baptismale et blessé la communion ecclésiale. C'est à eux que le sacrement de Pénitence offre une nouvelle possibilité de se convertir et de retrouver la grâce de la justification » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1446).

Jésus, pendant sa vie publique, non seulement a exhorté les hommes à la pénitence mais en accueillant les pêcheurs il les réconciliait avec le Père<sup>1</sup>. « C'est en donnant l'Esprit-Saint à ses apôtres que le Christ ressuscité leur a conféré son propre pouvoir divin de pardonner les péchés: "Recevez l'Esprit-Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus" (Jn 20, 22-23) (Catéchisme de l'Église Catholique, 976). C'est un pouvoir qui se transmet aux évêques, successeurs des apôtres comme pasteurs de l'Église, et aux prêtres, qui sont aussi les prêtres du Nouveau Testament, collaborateurs des évêques en vertu du sacrement de l'Ordre. « Le Christ a voulu que son Église soit tout entière, dans sa prière, sa vie et son agir, le signe et l'instrument du pardon et de la réconciliation qu'Il nous a acquis au prix de son sang. Il a cependant confié l'exercice du pouvoir d'absolution au ministère apostolique » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1442).

### 2.2. Les noms de ce sacrement

Il reçoit des noms différents selon que l'on met l'accent sur un aspect ou sur un autre. « Il est appelé sacrement de Pénitence puisqu'il consacre une démarche personnelle et ecclésiale de conversion, de repentir et de satisfaction du chrétien pécheur. » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1423) ; « de Réconciliation car il donne au pécheur l'amour de Dieu qui réconcilie » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1424) ; « de la confession puisque [...] la confession des péchés devant le prêtre est un élément essentiel de ce sacrement (ibidem) ; « du pardon puisque par l'absolution sacramentelle du prêtre, Dieu accorde au pénitent le pardon et la paix » (ibidem) « de conversion puisqu'il réalise sacramentellement l'appel de Jésus à la conversion » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1423).

### 2.3. Le sacrement de la Réconciliation ainsi que Dieu et avec l'Église

« Ceux qui s'approchent du sacrement de Pénitence y reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon de l'offense qu'ils lui ont faite et du même coup sont réconciliés avec l'Église que leur péché a blessée et qui, par la charité, l'exemple, les prières » (Lumen Gentium, 11). « Parce que le péché est une offense, qui brise notre amitié avec lui, la pénitence « a comme terme l'amour et l'abandon dans le Seigneur ». Le pécheur, en conséquence, mû par la grâce de

Dieu miséricordieux, se met en chemin de conversion, retourne vers le Père, qui : « nous a aimés en premier », vers le Christ, qui s'est livré pour nous et vers l'Esprit Saint qui a été répandu sur nous en abondance »<sup>ii</sup>.

« Dans le secret et la bonté du mystérieux dessein de Dieu, les hommes sont unis entre eux par une solidarité surnaturelle par laquelle le péché d'un seul nuit aussi aux autres, de même que la sainteté d'un seul profite également aux autres » de la vient que la pénitence comporte de soi et toujours une réconciliation avec les autres, de la même façon que la sainteté d'un seul est au bénéfice de ceux auxquels le péché porte préjudice »<sup>iii</sup>.

#### 2.4. **La structure fondamentale de la Pénitence**

« Les éléments essentiels du Sacrement de la réconciliation sont au nombre de deux : les actes accomplis par l'homme qui se convertit sous l'action de l'Esprit Saint et l'absolution du prêtre qui, au nom de Christ, accorde le pardon et précise les modalités de la satisfaction » (Abrégé du Catéchisme de l'Église Catholique, 302).

### 3. **LES ACTES DU PÉNITENT**

Ce sont « les actes de l'homme qui se convertit sous l'action de l'Esprit Saint : à savoir la contrition, l'aveu et la satisfaction » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1448).

#### 3.1. **La contrition**

« Parmi les actes du pénitent, la contrition vient en premier lieu. Elle est " une douleur de l'âme et une détestation du péché commis avec la résolution de ne plus pécher à l'avenir » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1451<sup>iv</sup>).

« Quand elle provient de l'amour de Dieu aimé plus que tout, la contrition est appelée " parfaite " (contrition de charité). Une telle contrition remet les fautes vénielles ; elle obtient aussi le pardon des péchés mortels, si elle comporte la ferme résolution de recourir dès que possible à la confession sacramentelle » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1452).

« » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1453).

« La contrition dite " imparfaite " (ou " attrition ") est, elle aussi, un don de Dieu, une impulsion de l'Esprit Saint. Elle naît de la considération de la laideur du péché ou de la crainte de la damnation éternelle et des autres peines dont est menacé le pécheur (contrition par crainte). Un tel ébranlement de la conscience peut amorcer une évolution intérieure qui sera parachevée sous l'action de la grâce, par l'absolution sacramentelle. Par elle-même, cependant, la contrition imparfaite n'obtient pas le pardon des péchés graves, mais elle dispose à l'obtenir dans le sacrement de la Pénitence » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1454).

#### 3.2. **Confession dépêchée**

« L'aveu au prêtre constitue une partie essentielle du sacrement de Pénitence : " Les pénitents doivent, dans la confession, énumérer tous les péchés mortels dont ils ont conscience après s'être examinés sérieusement, même si ces péchés sont très secrets et s'ils ont été commis seulement contre les deux derniers préceptes du Décalogue (cf. Ex 20, 17 ; Mt 5, 28), car parfois ces péchés blessent plus grièvement l'âme et sont plus dangereux que ceux qui ont été commis au su de tous " » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1456<sup>v</sup>).

« La confession individuelle et intégrale avec l'absolution restent toujours l'unique mode ordinaire pour les fidèles de se réconcilier avec Dieu et avec l'Église, sauf l'impossibilité physique ou morale qui exonère de ce mode de confession »<sup>vi</sup>. La confession des péchés naît de la véritable connaissance de soi-même devant Dieu, fruit de l'examen de conscience des péchés personnels. Elle est beaucoup plus qu'un soulagement humain : « La confession sacramentelle n'est pas un dialogue humain, mais un colloque divin »<sup>vii</sup>.

En confessant les péchés le chrétien qui fait pénitence se soumet au jugement de Jésus-Christ, que celui-ci exerce par l'intermédiaire du prêtre qui prescrit au pénitent les œuvres de pénitence et

l'absout de ses péchés. Le pénitent combat le péché avec les armes de l'humilité et par l'obéissance.

### 3.3. **La satisfaction**

« L'absolution enlève le péché, mais elle ne remédie pas à tous les désordres que le péché a causés. Relevé du péché, le pécheur doit encore recouvrer la pleine santé spirituelle. Il doit donc faire quelque chose de plus pour réparer ses péchés : il doit " satisfaire " de manière appropriée ou " expier " ses péchés. Cette satisfaction s'appelle aussi " pénitence " » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1459).

Le confesseur, avant de donner l'absolution, impose la pénitence, que le pénitent est tenu d'accepter et qu'il doit accomplir ensuite. Cette pénitence lui sert à titre de satisfaction pour ses péchés et sa valeur provient surtout du sacrement : le pénitent a obéi au Christ en accomplissant ce qu'il a établi à propos de ce sacrement, et le Christ offre au Père cette satisfaction de l'un de ses membres.

Antonio Miralles

***Bibliographie fondamentale***

Catéchisme de l'Eglise Catholique, 1422-1484

***Lectures recommandées***

Ordo Pænitiæ, Prænotanda, 1-30

Jean Paul II, Exhortation apostolique Réconciliatio et Pænitentia, 2-XII. 1984, 28-34

Paul VI, Constitution Apostolique Indulgentiarum doctrina, i-I-1967.

i « Voyant leur foi, Jésus dit: " Homme, tes péchés te sont remis. " » (Lc 5,20) ; « Ce ne sont pas ceux qui sont en bonne santé qui ont besoin de médecin, mais les malades. Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs au repentir » (Lc 5, 31-32) « Et à elle, il dit: " Tes péchés sont pardonnés » (Lc 7, 48).

ii Ordo Pænitentiae, Prænotanda, 5 (les citations textuelles en français sont tirées de la traduction de la CEF). La dernière phrase de la citation est reprise de la constitution Pænitemini, 17-II-1966, de Paul VI. Cette note est traduite directement : revoir car j'ai aussi adapté la traduction au contenu pour le texte français

iii Ibidem. La citation est reprise de la constitution Indulgentiarum doctrina de Paul VI, 1-I-1967, 4.

iv La citation du Catéchisme est celle du Concile de Trente (DS 1676)

v La citation du Catéchisme est celle du Concile de Trente (DS 1680)

vi Ordo Pænitentiae, Prænotanda, 31

vii Saint Josémaria, Quand le Christ passe. Homélie, 78